



L a u s a n n e

A Mesdames et Messieurs  
les membres du Conseil communal  
1002 Lausanne

---

Lausanne, le 30 juin 2016  
C. 37 8 (2014) – jw – EJCS Ecoles prim. & sec.

**Réponse à la pétition de Mme Florence Borel et consorts (34 signatures) « Pour plus de sécurité pour les élèves du collège de Saint-Roch »**

---

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La Municipalité informe le Conseil communal sur les suites données à une pétition dupliquée par voie d'interpellation éponyme, déposée le 3 avril 2014 par Mme Anne-Françoise Decollogny et consorts, qui avait fait l'objet d'une résolution, suivie d'une communication municipale en octobre 2014.

Rappelons que les 34 pétitionnaires s'inquiétaient de l'étroitesse du trottoir du côté nord du collège de St-Roch, à côté d'une cour où les rassemblements d'élèves peuvent être massifs. De plus, les encombrantes places de parc en zone bleue et le manque de respect de la vitesse limitée à 30 km/h conduisaient les pétitionnaires à demander que des mesures soient prises. La commission des pétitions avait siégé le 8 juillet 2014, quittancé que le problème était identifié et des mesures en cours. La commission avait alors décidé à l'unanimité de renvoyer la pétition à la Municipalité pour étude et communication.

Ainsi, à la suite de réflexions conduites au sein de la coordination mise en place entre les services de police (brigade de la prévention), des routes et de la mobilité, et des écoles primaires et secondaires (service communal et directions d'établissement), plusieurs aménagements sont en voie d'achèvement.

Concernant la rue St-Roch, des travaux de remplacement des conduites souterraines et de réfection de la chaussée ont eu lieu en 2015-2016. Profitant de cette opportunité, le Service des routes et de la mobilité a procédé à des améliorations de l'aménagement urbain avec la création d'un seuil trapézoïdal (plateau) devant l'entrée nord du collège et l'élargissement du trottoir sud, le long du mur de la cour. Ces aménagements permettent une diminution des vitesses et un confort accru des piétons dans ce secteur. De plus, un signal OSR 1.23 « Enfants » a été posé à proximité du collège et le balisage du kit-école sera réalisé à la suite de la pose de la couche définitive d'enrobé, prévue cet été. Afin de respecter la norme des zones 30, le passage pour piéton situé au croisement de la rue Saint-Roch avec le chemin des Cèdres a été supprimé. Enfin, la mise en place de ces

Municipalité de Lausanne

Secrétariat municipal  
place de la Palud 2  
case postale 6904  
CH - 1002 Lausanne  
tel. ++41 21 315 22 15  
fax ++41 21 315 20 03  
municipalite@lausanne.ch

aménagements a nécessité une réorganisation du stationnement avec pour conséquence la suppression de 3 places de parc. Par ailleurs, il convient de souligner que les mesures de trafic effectuées en 2014 sur la rue (zone 30) ont démontré que les vitesses légales étaient respectées dans ce secteur. Des mesures seront à nouveau réalisées dès la fin de la mise en place des aménagements ci-dessus afin de vérifier l'efficacité des aménagements réalisés.

Un second chantier d'assainissement des deux salles de gymnastique est en cours côté sud (cf. préavis d'avril 2015). Afin de limiter le nombre d'élèves se retrouvant à la sortie nord des classes, aux abords de la rue St-Roch, le Service des écoles primaires et secondaires a prévu la mise en place d'un portail permettant de rétablir l'accès au collège par l'entrée sud pendant le temps scolaire, assurant de fait une meilleure répartition des flux d'élèves. Ceci tout en maintenant le principe de fermeture en soirée, pour des raisons de sécurité publique. Ce portail sera réalisé pour la rentrée scolaire d'août 2016, à la fin de l'assainissement des salles de gymnastique.

Cette communication offre à la Municipalité l'occasion de remercier toutes les personnes affectées par les désagréments occasionnés par les différents chantiers, qui devraient se prolonger à l'occasion de l'importante restauration du bâtiment des classes – restauration appelée de leurs vœux – figurant au plan des investissements en 2017 (études) et en 2018-19 (réalisation).

En vous remerciant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :  
Daniel Brélaz

La secrétaire adjointe :  
Sylvie Ecklin

